



La France entre en zone non-fumeur

Rubrique : actualités - Date : mardi 26 octobre 2004

A la Une de la Croix, ce titre, « La France entre en zone non - fumeurs ». Le journal qui souligne qu'en cinq ans « plus de 1,8 millions de personnes ont arrêté de fumer », observe que de « plus en plus d'entreprises, de sociétés de transport et même de cafés » vont « au delà de la loi Evin » et « interdisent complètement le tabac ». D'après le quotidien, « l'offensive antitabac gagne du terrain ». Zoom sur le quartier d'affaire de la Défense où « cadres et employés (&) sont de plus en plus nombreux à faire les cents pas devant les portes de leur entreprise », sur la société IBM, la première à rendre ses locaux non fumeurs ou encore sur Total « la dernière à avoir rejoint le camp de ces entreprises volontaristes ». D'après le directeur de Total « les plaintes des non fumeurs deviennent de plus en plus fortes ». Le journal relève que si de ce fait les buralistes peuvent s'inquiéter, en revanche les « spécialistes comportementalistes » du sevrage tabagique sont en droit de se réjouir, ainsi la société Allen Carr qui a passé un contrat avec Total. Affirmant que cette énergie mise dans la lutte antitabac n'est pas seulement due à des « raisons philanthropiques », le journal souligne que selon une responsable d'Allen Carr le coût d'un fumeur est de « 3000 euros » pour l'entreprise (arrêts de travail, temps de pause, dégradation des locaux, obligation d'aménager des endroits spéciaux). Gros plan aussi sur la SNCF dont tous les TGV seront sans tabac à partir du 14 décembre et qui étend peu à peu cette mesure aux Corail, puisque même les fumeurs ne font plus de réservations dans les voitures qui leur sont dévolues tant l'atmosphère y est viciée . D'après la Croix, si certains fumeurs « commencent à crier à l'opprobre » tous sont cependant persuadés « qu'on se dirige droit à plus ou moins longue échéance vers une interdiction totale « d'en griller une » dans les lieux publics ». D'après le président de l'association Droits des non fumeurs « une minorité de fumeurs a tout fait pour que la loi Evin ne soit pas appliquée. Et bien c'est à cause de cela que les relations se sont tendues entre les deux camps. Selon lui « une des premières offensives contre la loi a été de la détourner » et il indique « on pense souvent que la loi impose de créer des zones non fumeurs, alors que c'est le contraire ». Expliquant que « ce sont donc des zones destinées aux fumeurs que l'on peut éventuellement créer » le journal rapporte que pour le président de DNF la loi est toujours mal appliquée surtout dans les cafés et les restaurants et qu'il « est pratiquement impossible de trouver un policier qui se dérange pour constater l'infraction ». Le quotidien qui fait état des quelques 1500 poursuites engagées par DNF contre des établissements et des employeurs, souligne que « 90% sont réglées à l'amiable » selon son président, lequel assure par ailleurs qu'à l'université « le milieu enseignant est difficile à raisonner » car « des professeurs fument dans les amphithéâtres et crient à la loi liberticide ». Gérard Dubois, président du Comité national de prévention contre le tabagisme déclare pour sa part « La loi Evin n'est plus suffisante. Aujourd'hui une majorité de Français se disent favorables à une interdiction totale de fumer dans les lieux publics (&) une cigarette qui se consume peut provoquer un infarctus immédiatement (&) on est loin d'une simple question de politesse ».